

Service Formation Continu : logique organisationnelle

Depuis le premier janvier 2015, l'Université Lille 1 dispose d'un nouveau service de formation (articles L.714-1 et D.714-55 à D.714-69 du code de l'éducation).

Ce Service commun est au service des composantes et des usagers ; il est conçu en fonction de leurs besoins et sa création a pour objectif de permettre à l'Université de Lille 1 (puis de Lille) de conserver une place de leader en termes de volume d'activité mais aussi de rentabilité, en matière de formation continue.

Les missions de ce service, sa logique de fonctionnement, son organisation, ont fait l'objet en 2014, avant et après l'arrivée d'une nouvelle direction, d'un échange avec l'ensemble des usagers et des personnels de ce service.

1- Missions et activités du Service commun de formation continue

Le Service commun de formation continue (SCFC) met en œuvre la politique de formation continue de l'Université. Service d'appui aux composantes, il assure, sous l'impulsion de son Directeur, les missions suivantes :

- L'harmonisation de l'activité formation continue de l'Université Lille 1 ;
- La coordination de la négociation des conventions avec l'Etat, la Région, les collectivités territoriales et tous les autres partenaires institutionnels de la formation professionnelle ;
- La cohérence et la complémentarité des activités d'accueil, d'information, d'orientation et de formation ainsi que les relations avec l'extérieur ;
- La préparation des règles communes de fonctionnement comprenant notamment la gestion des contrats, la politique de tarification, la gestion et la rémunération des personnels ou des intervenants ;
- La réalisation d'actions de formation continue avec les organisations professionnelles, les entreprises et les particuliers ou en convention avec l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics ;
- La participation au développement des activités de formation continue à l'intention des partenaires individuels et collectifs dans toutes les composantes ;
- L'impulsion de réflexions et d'actions susceptibles d'aboutir à la définition et à la mise en place de nouveaux modes d'interventions et de nouveaux cursus de formation.

Dans le cadre de ces missions, le SCFC assure notamment les activités suivantes :

- ✓ l'accompagnement des publics en reprise d'études dans le cadre de la formation continue (accueil, information, aide à l'orientation et au projet et accompagnement tout au long du parcours) ;
- ✓ la mise en œuvre d'une offre de service en matière d'aide à la gestion de carrière ;
- ✓ des actions d'aide à l'accès et à la réussite dans l'enseignement supérieur ;
- ✓ l'accompagnement à l'insertion professionnelle ;

- ✓ l'appui aux composantes en vue du développement de leurs activités dans le champ de la formation continue, en relation notamment avec les enjeux du monde économique et social ;
- ✓ l'ingénierie de dispositifs sur mesure d'accompagnement des mutations dans les organisations ;
- ✓ la coordination de réponses aux appels à projets et aux appels d'offres, en lien avec les composantes et/ou les partenaires de l'université ;
- ✓ l'ingénierie pédagogique ;
- ✓ la construction et la promotion d'une offre de formation courte ;
- ✓ la veille et la prospective métier.

Ces missions et activités sont susceptibles d'évoluer chaque année dans le cadre de la définition de la politique formation continue de l'université.

2- Organisation du service commun de formation continue

L'organisation du service commun en termes de pilotage et de gouvernance s'appuie sur les responsabilités et instances suivantes :

2-1 – Le Directeur du Service commun de formation continue

Le Directeur du service est nommé par le Président pour une durée de cinq ans renouvelable. Il dirige le service et en assure la bonne marche opérationnelle sous l'autorité du Président et, le cas échéant, en relation avec ses délégataires (Vice-président, Directeur général des services).

Ses attributions recouvrent les responsabilités suivantes :

- La veille stratégique permettant de faire des propositions à la Présidence concernant les activités Formation continue/Formation tout au long de la vie (FC/FTLV) et leurs adaptations adéquates en fonction du marché de la formation permanente ;
- La mise en œuvre des objectifs stratégiques fixés par la Présidence en matière de FC/FTLV ;
- La gestion d'ensemble du service: élaboration et équilibre du budget, direction des personnels, pilotage opérationnel ;
- L'animation d'une équipe de direction constituée des responsables des Pôles et du Secrétaire général ;
- La mise en œuvre des conditions d'une bonne dynamique d'animation du collectif des formateurs ;
- La collaboration et la communication avec les composantes et services de l'Université avec lesquels il entretient des relations de proximité et de confiance.

Conformément à l'article D.714-69 du code de l'éducation :

- Il prépare le budget du service de la formation continue, qu'il soumet à l'approbation du conseil d'administration ;

- Il instruit les conventions de formation professionnelle soumises à la signature du président de l'université ;
- Il peut recevoir du président de l'université mission de représenter l'université auprès des instances et des partenaires extérieurs de la formation professionnelle ;
- Sous l'autorité du président de l'université, il organise et développe les relations de l'université avec ces instances et partenaires extérieurs en liaison avec les diverses composantes de l'établissement ;
- Il rend compte au conseil d'administration de l'action du service commun de la formation continue et prépare les documents qu'il y a lieu d'adresser chaque année aux différentes autorités administratives.

Il fixe les objectifs à atteindre annuellement en accord avec le Président et est responsable de leur réalisation.

Le Directeur est assisté d'un responsable administratif et d'un Responsable financier.

2-2 – L'équipe de direction et les responsables de pôles.

L'équipe de direction est constituée du Directeur, du Secrétaire général, des Responsables de pôles et du Responsable financier.

Le Directeur anime l'équipe qu'il réunit au moins de façon hebdomadaire sur un ordre du jour qu'il définit. L'équipe de direction est consultée sur les décisions de gestion, les activités du service et tous les contrats négociés par le service.

Chaque pôle est animé par un responsable nommé par le président de l'université sur proposition du directeur de service.

Chaque responsable de pôle :

- Est membre de l'équipe de direction du service
- Anime et participe à l'encadrement des personnels (affectés au pôle suivant leur activité principale)
- Définit les objectifs de son pôle, dans le respect des grandes orientations et en étroite concertation avec le directeur
- Est force de proposition pour et développe l'offre de formation
- Participe à la démarche commerciale et de communication,
- Participe à la réponse aux appels d'offre et coordonne, sous son autorité, les réponses à appels d'offre relevant de son pôle, y compris lorsqu'ils sont partagés avec d'autres pôles
- Suit les contrats et les conventions en liaison avec les partenaires
- Participe à l'élaboration du budget du pôle et suit son exécution
- Met tout en œuvre afin de rechercher les équilibres financiers des différents dispositifs et d'assurer la rentabilité du pôle.
- Évalue et assure le suivi quantitatif et qualitatif des activités.
- Développe des outils de management et de pilotage de l'activité (fiches de poste, tableaux de bord, indicateurs...) et s'assure qu'ils sont en cohérence et partagés avec l'ensemble du service
- Assure la collaboration entre les pôles et l'instance de direction

Le responsable de pôle reçoit, tous les ans, une lettre d'objectif (rédigée conjointement par le président (ou son délégué) et le directeur de service) spécifique à son pôle.

Chaque responsable de pôle est le N+1 des personnels placés sous son autorité en raison des activités qu'ils réalisent « majoritairement » dans le pôle.

Les personnels sont cependant affectés au service commun. Ils sont appelés à collaborer avec l'ensemble des pôles pour la réalisation des activités pour lesquelles leur aide est nécessaire ou souhaitée, dans des proportions diverses selon les cas. Il sera en permanence veillé à la qualité de la politique transversale menée par le service, au-delà de l'activité de chaque pôle.

2-3 – Comité opérationnel

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet FTLV au sein de l'Établissement, il est constitué un Comité opérationnel de la FTLV qui assure un suivi de la politique FTLV déterminée par les instances compétentes.

Ce comité est convoqué sur demande du Président et est composé :

- du Vice-président chargé de la formation et, le cas échéant, des Vice-présidents délégués concernés;
- du Directeur du service ;
- des Responsables de Pôles ;
- des Directeurs de composantes (ou du Responsable FC désigné par la composante) ;
- du Directeur général des services.

2-4 – Comité d'orientation stratégique

Afin d'assurer la bonne adaptation et compréhension de la politique FTLV de l'Université aux attentes du monde socioéconomique, il est créé un Comité d'orientation stratégique qui constitue le conseil consultatif prévu à l'article D.714-69 du code de l'éducation.

Ce comité est chargé de participer à la définition des orientations de la politique de formation continue de l'Université.

Il se réunit une fois par an à l'initiative du Président de l'université. Il est présidé par le Président de l'Université ou son représentant.

Il comprend :

- des représentants de l'Université :
 - le Vice-président Formation et, le cas échéant, les Vice-présidents délégués concernés;
 - les directeurs de composantes écoles, instituts ou leur représentant.
- Des personnalités extérieures à l'établissement :
 - le Directeur du GIP FCIP (Groupement d'intérêt public Formation Continue et Insertion Professionnelle) ou son représentant ;
 - un représentant des collectivités territoriales
 - un représentant de la commission formation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) ;

- deux représentants de branches professionnelles ;
- quatre représentants des organisations syndicales de salariés ;
- le Directeur du Service régional de la formation permanente ;
- le Directeur de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord-Pas-de-Calais ;
- un représentant du Fonds de gestion du Congé individuel de formation (FONGECIF) Nord-Pas-de-Calais ;
- deux représentants d'Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) régionaux ;
- un représentant de Pôle emploi ;
- un représentant de l'Agence pour l'emploi des cadres (APEC).
- Deux représentants du Comité représentatif des personnels désignés en son sein.

2.5– Comité représentatif des personnels

Le comité représentatif des personnels, placé auprès du directeur du service et présidé par ce dernier, est composé de 10 représentants des personnels du service commun élus, pour une durée de quatre ans, au scrutin secret et au suffrage direct parmi les personnels visés aux 1^e et 2^e de l'article 5.2 des statuts. La composition des listes de candidats au comité représentatif des personnels doit tendre vers une représentation équilibrée hommes/femmes et assurer la représentation de chacun des pôles. L'élection s'effectue au scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle au plus fort reste, possibilité de listes incomplètes et sans panachage.

Il est consulté sur l'organisation et le fonctionnement du service commun de formation continue.

Il est informé du projet de budget du service.

Il est réuni sur convocation du directeur ou à la demande des deux tiers des membres du comité.

3- Présentation des pôles du Service commun de Formation Continue

L'Université Lille 1 porte la double ambition d'apporter une contribution significative à la construction progressive de l'Université de Lille et de permettre à cette Université de rester leader en matière de formation Tout au Long de la Vie. Le travail de réflexion engagé qui a conduit à l'évolution de la structuration de l'Université en matière de formation continue s'inscrit dans le contexte de la nouvelle loi sur la formation professionnelle. Celle-ci se présente comme un tournant stratégique qui représente une opportunité historique.

Dans cette perspective, trois axes forts, concrétisant les pôles, se dessinent :

- S'inscrire résolument dans la Formation tout au long de la vie dans sa dimension « Accompagnement et Parcours » et en travailler chaque étape --- Accueil, Information, Orientation, Conseil, Formation --- dans une volonté de qualité de la prestation en prenant en compte la sécurisation des parcours et l'accompagnement de

la personne dans sa dimension globale : c'est l'objectif du pôle « *Accompagnement, reprise d'études et gestion de carrière* ».

- s'inscrire résolument dans la Formation tout au long de la vie dans sa dimension « Formations » favoriser l'accès à la réussite dans l'enseignement supérieur, à l'insertion professionnelle et au développement de ses qualifications par la mise en œuvre de réponses de formation toujours plus adaptées. C'est l'objectif du pôle « *Formations et accès à la réussite vers l'enseignement supérieur* ».
- promouvoir l'expertise de l'Université dans le champ de la formation professionnelle continue et mettre au service de nos collègues, des composantes, des entreprises, des organisations nos capacités au montage de dispositifs complexes fondées sur nos compétences en ingénierie et pédagogie : C'est l'objectif du pôle « *Développement, ingénierie et pédagogie* ».

Par ailleurs, afin de faciliter l'animation transversale, il est créé une « *plateforme pilotage et animation transversale* » auprès de l'équipe de direction qui a pour objet de s'inscrire dans une logique d'aide à la décision.

3.1- Le pôle Accueil – Conseil - Accompagnement - Gestion de Carrière – Développement de Compétences Psychosociales

Ce pôle a pour vocation d'accompagner des publics FTLV à la gestion de carrière au moyen de prestations individuelles et collectives de conseil, d'accompagnement et de formations en psychosociologie.

Dans une perspective de sécurisation des parcours professionnels, chaque adulte peut bénéficier des services de ce pôle pour :

- s'orienter grâce à des conseils adaptés à sa situation
- créer et gérer son portefeuille de compétences
- apprendre à gérer les périodes de rupture d'emploi en recourant à un accompagnement personnalisé
- acquérir des compétences psychosociales pour l'aider dans son développement, son orientation, ses projets

Le pôle conseil offre des prestations conçues pour aider les publics à gérer et à dynamiser leurs parcours professionnels et personnels. Les textes de lois régissant la formation professionnelle prennent en compte cette dimension et attribuent des droits aux personnes engagées dans la vie active à la mobilisation d'outils spécifiques (VAE, Bilan de compétences...).

Activités :

- Accueil, information et orientation des publics FC (Service Public de l'Orientation) en relation et coopération avec les composantes
- Aide à la définition de projet
- Assistance à la définition du parcours de formation

- Bilan de compétences
- Validation des acquis (VAP et VAE)
- Intervention en AIOP auprès des publics
- Préparation à l'entretien professionnel /ou accompagnement à la mobilité
- Veille sur l'évolution des demandes
- Conseil en maintien et évolution des compétences
- coordination et réponse aux appels d'offre relevant du pôle, y compris lorsqu'ils sont partagés avec d'autres pôles

Relations avec les composantes et les pôles :

- Le pôle gère et oriente les salariés et les Demandeurs d'Emplois qui s'adressent à lui
- Il met en œuvre avec les composantes la validation des acquis (VAP et VAE)
- Il assure les modules d'AIOP communs aux 6 universités
- Il suit la progression des parcours de formation dans les composantes
- Il oriente les demandes des entreprises (vers le pôle entreprises et vers les composantes)

Financement :

- subvention PRF
- tarification prestations
- conventions entreprises

Logique d'affectation RH :

- responsable de pôle, chargé de mettre en œuvre les orientations politiques
- documentaliste
- psychologues du travail (Bilan de compétences)
- conseillers en FC et en orientation
- conseillers VAE
- assistants en gestion des parcours, VAP, VAE,...

3.2- Pôle Formations et accès à la réussite vers l'enseignement supérieur

L'offre de formation de ce pôle s'étendra, principalement, du niveau Vau niveau III (Bac-3 à Bac +3).

Ce pôle regroupe l'offre de formation qui vise la montée en compétences des personnes (DE, salariés, individuels) l'entrée, la réussite dans l'enseignement supérieur, des préparations à des concours, des certifications...

Ce pôle offre la possibilité de préparer et de favoriser l'entrée dans l'enseignement supérieur, mais est aussi conçu pour participer aux dispositifs d'aide à la réussite des étudiants de l'Université en étroite concertation avec les services concernés.

Il a également pour mission de promouvoir l'expertise de l'université dans le champ de la formation professionnelle continue, au travers d'une offre de formation inter et intra.

Activités :

Le pôle s'appuie sur des activités existantes pour permettre l'accès et la réussite dans l'Enseignement Supérieur

- DAEU, Formations Générales Universitaires et remise à niveau universitaire
- Atelier de Pédagogie Personnalisé, Centre De Ressources Salariés, formation individualisée orientée DAEU (niveau V vers niveau IV et plus)
- Préparations de concours
- Certifications en culture numérique et en langues

Le pôle intervient en réponse à des demandes (composantes, organisations, entreprises) ou à son initiative. Il s'appuie sur une offre stages/inter et développe une offre en intra en visant la montée en compétences des personnes

- Dispositifs intra en entreprises
- Offre Catalogue « stages » actuel, toutes disciplines
- Offre Inter
- Certifications

Le pôle coordonne et répond aux appels d'offre relevant de son domaine d'activité, y compris lorsqu'ils sont partagés avec d'autres pôles.

Relations avec les pôles :

- le pôle accueil : il s'articulera étroitement avec le dispositif d'information conseil et d'aide à la gestion de carrière. Le pôle accueil proposera un suivi transversal des stagiaires et une aide à la définition de projet.
- le pôle ingénierie : il s'appuie sur les capacités d'innovations pédagogiques de ce pôle, en visant évolution pédagogique des dispositifs (enseignement à distance, individualisation...) et de l'offre de formation. Ce pôle affectera les enseignants dans les différents dispositifs de formation.
- La plateforme : Le pôle porte et gère pour la plateforme les dispositifs de formations et concourt de toutes les façons à l'alimentation en données dans une logique de pilotage de l'activité.

Relations avec les composantes :

- Favoriser l'accès et la réussite des DAEU à l'Université
- Faciliter le retour à l'université des publics souhaitant y revenir
- Construire des parcours d'aide à la réussite en mobilisant des modalités pédagogiques adaptées
- Mettre en œuvre des dispositifs conçus avec le pôle ingénierie pour répondre à des besoins identifiés au sein des composantes.

Financement :

- Subvention du PRF
- Délégation de Service Public (DSP)
- Conventions entreprises et financements individuels.

Logique affectation RH :

- CFC/responsables d'activités (DAEU, APP, Entreprises...)
- CFC « définition de projet et orientation » fonction transversale au pôle
- CFC coordonnateur des secteurs entreprise intra
- CFC responsable de secteurs d'activités inter en entreprises»
- Secrétariats pédagogiques et de gestion de dispositifs en entreprises
- Enseignants/formateurs du pôle ingénierie et pédagogie

3.3- Pôle Développement, Ingénierie et Pédagogie

Ce pôle se situe à l'interface entre les composantes de l'Université et les acteurs du monde économique et social. Il a pour principale mission de promouvoir l'expertise de l'université dans le champ de la formation professionnelle et continue.

Ce pôle rassemble les capacités transdisciplinaires d'innovation de dispositifs et d'innovation pédagogique.

Activités :

- l'appui aux composantes et aux entreprises

On emploie le terme générique d'entreprise pour désigner le client hors université Lille 1 : entreprise privée, collectivité, financeur de type Conseil Régional, C2RP.....

Cette mission comporte donc un double volet :

- un rôle d'aide au développement et de soutien de l'activité »entreprise » pour les composantes
- La réponse aux demandes des entreprises et des organisations, notamment, dans le cadre des appels à projet correspondants aux missions du pôle

- la conception, le pilotage et la gestion de dispositifs d'accompagnement sur mesure

Cette mission s'organise autour des axes suivants :

- La professionnalisation des acteurs dans les organisations et la mise en place de formations courtes répondant à cette problématique
- La réalisation des études ou des recherches actions en s'appuyant sur les capacités du pôle ingénierie et/ou sur l'expertise dans les composantes

- l'innovation et l'animation pédagogiques

Cette mission s'articule autour de la professionnalisation des équipes pédagogiques en lien avec les projets de développement qu'ils soient en lien avec les autres pôles, les composantes et les entreprises.

Par ailleurs, le pôle coordonne et répond aux appels d'offre relevant de son domaine d'activité, y compris lorsqu'ils sont partagés avec d'autres pôles.

Logique d'affectation RH

- les enseignants qui assurent les missions pédagogiques
- les ingénieurs de formation qui seront amenés à avoir une double mission
 - La gestion de dispositifs ou d'organisations pédagogiques
 - Le développement qu'on peut au minimum scinder en deux : d'une part le partenariat à l'interne du Service Commun de Formation Continue ou de l'Université, d'autre part les relations avec l'extérieur privé ou public.
- Les secrétaires qui seront chargées d'assurer le suivi administratif et financier des missions du pôle.

3.4- Pôle Administratif.

Placé sous l'autorité du responsable administratif du service FC, il regroupe les cellules :

- gestion des personnels
- technique et achats
- financière
- informatique

Il est notamment en charge du déploiement du Système d'information et des outils permettant de suivre l'activité FC dans ses multiples dimensions.

Une évolution notable tient au développement progressif de la dimension « conseil aux composantes » en matière financière pour la FC.

De même, des « référents – finance » seront correspondants auprès des autres pôles.